

REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL EN MILIEU RURAL

L'exemple de la Province de Luxembourg (Belgique)

Bernadette Mérenne-Schoumaker

GREP | « Pour »

2016/1 N° 229 | pages 167 à 173

ISSN 0245-9442

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-pour-2016-1-page-167.htm>

Pour citer cet article :

Bernadette Mérenne-Schoumaker, « Redéploiement industriel en milieu rural. L'exemple de la Province de Luxembourg (Belgique) », *Pour* 2016/1 (N° 229), p. 167-173.

DOI 10.3917/pour.229.0167

Distribution électronique Cairn.info pour GREP.

© GREP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Redéploiement industriel en milieu rural

L'exemple de la Province de Luxembourg (Belgique)

Bernadette MÉRENNE-SCHOUMAKER

Professeur invité à l'Université de Liège

Province belge la plus vaste (4 400 km²), située au sud du pays, le Luxembourg est sans conteste encore aujourd'hui une province essentiellement rurale puisque, à l'exception de trois communes de l'extrême sud (Aubange, Athus et Messancy), 41 de ses 44 communes peuvent être assimilées à des collectivités rurales (densité inférieure à 150 habitants/km², selon la définition de l'OCDE). Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, son économie était dominée par une agriculture traditionnelle, par la sidérurgie (à Athus) et quelques activités dans les secteurs du bois (essentiellement des scieries), de l'extraction (principalement des ardoisières) et par des firmes du bâtiment et de la construction, soit des secteurs souvent en déclin ou qui connaîtront quelques années plus tard de profondes difficultés, et même pour la sidérurgie une fermeture définitive fin 1977.

50 ans plus tard, la Province compte plus de 1 000 entreprises manufacturières employant plus de 7 000 salariés et, malgré une légère récession depuis la crise de 2008, le secteur de la construction totalise pour sa part plus de 2 700 entreprises et plus de 6 000 travailleurs. On y dénombre aujourd'hui 20 entreprises industrielles employant plus de 100 personnes dont 8 dépassent les 250 emplois. Parmi elles, quatre relèvent du secteur de la construction et trois du secteur du bois et papier (Fig. 1). Comment expliquer ce redéploiement, peut-être trop modeste pour certains, mais bien réel dans le cadre d'un espace qui ne compte que 270 000 habitants ? Quel bilan peut-on par ailleurs tirer de cette étude de cas ?

Les facteurs du redéploiement

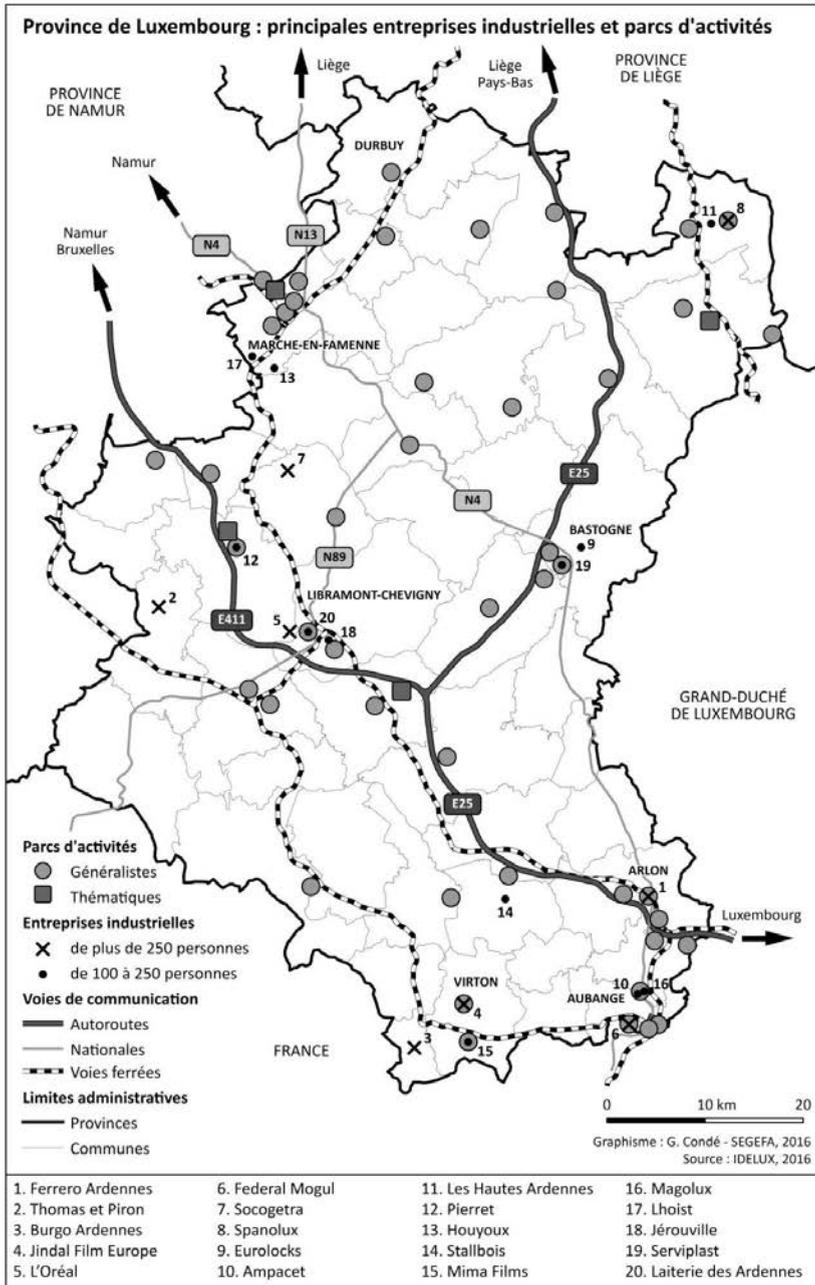
Pour expliquer l'implantation d'industries aux échelles méso et micro-spatiales, échelles ici concernées (Mérenne-Schoumaker, 2011), cinq facteurs peuvent être évoqués : la fédération des forces vives locales et les interventions publiques, les mutations de la situation géographique, les disponibilités en terrains et bâtiments, les caractéristiques de la main-d'œuvre et la qualité de l'environnement. En fait, ces facteurs combinent à la fois des avantages assez classiques offerts par les régions rurales (les trois derniers facteurs) et deux traits plus spécifiques (les deux premiers).

Fédération des forces vives locales et interventions publiques

Ce facteur est sans doute majeur car il fut l'élément déclencheur du processus et a aussi permis de mieux valoriser les autres atouts du territoire. Il intervient dès les années 1950 (époque caractérisée par un exode massif de la population) sous la forme d'une réelle prise de conscience collective principalement via des « Journées luxembourgeoises de contact » (16 sessions entre 1948 et 1959) réunissant des personnes de toutes opinions politiques ou philosophiques, de toutes disciplines intellectuelles et de toutes formes d'action sociale sur divers sujets qui aboutiront en 1959 à deux plaquettes : « Pour l'expansion économique du Luxembourg » et « Justice pour le Luxembourg ». Parallèlement aux études d'aménagement de l'Université de Liège et de développement économique de l'Université de Louvain, ces manifestations ont conduit à des interpellations au Parlement afin que la Province ne soit plus seulement « *une merveilleuse terre de vacances mais une région où l'activité économique permette à ses enfants d'y vivre, sans être obligés de l'abandonner* » (Nothomb, 2014).

Ces manifestations et actions renforcèrent l'identité territoriale (concrétisée par le slogan « Une ardeur d'avance ») et le poids de l'institution provinciale (en particulier du Gouverneur) dans le développement régional. C'est à l'échelle de la province que furent ainsi créées différentes associations intercommunales dont, en 1962, l'Association intercommunale de Valorisation de l'Eau (AIVE) et l'association intercommunale pour l'Équipement Économique de la province de Luxembourg (IDELUX), chargée du développement économique : accueil des investisseurs, aménagement de parcs d'activités... Celle-ci développa assez rapidement un véritable accompagnement pour les entreprises en les aidant dans leurs démarches administratives, en préparant avec elles leurs dossiers d'aide à l'investissement et à l'embauche, en les assistant dans leurs démarches environnementales, et même parfois en créant une crèche pour les travailleuses ou recherchant des logements pour les cadres venus d'ailleurs ou une école pour leurs enfants. Cette façon de procéder, assez spécifique par rapport aux structures intercommunales présentes dans les autres provinces, s'explique sans doute par la nécessité d'offrir davantage de services afin de pouvoir

Fig. 1 : Localisation des principales entreprises industrielles et des parcs d'activités dans la Province de Luxembourg belge



attirer des investisseurs en zone rurale. Ces services étaient bien sûr accompagnés par des aides, parfois très substantielles et âprement négociées à l'échelle nationale, provinciale ou communale. Et le succès fut au rendez-vous : de

grandes sociétés s'y implantèrent comme, en 1964, la Cellulose des Ardennes (aujourd'hui Burgo) à Harnoncourt et, en 1970, l'Oréal à Libramont.

Suite à la fermeture de la sidérurgie, la province bénéficia aussi d'aides plus spécifiques, comme du Pôle européen de Développement (PED), créé à l'initiative de la France dans l'ancien bassin lorrain (Longwy en France, Athus en Belgique et Rodange au Grand-Duché de Luxembourg) qui visait l'assainissement et la conversion des sites. En fait, les avantages furent accordés dès avant la fin des travaux sur le Pôle à une zone transitoire comprenant trois communes proches (Virton, Messancy et Arlon), ce qui permit par exemple l'accueil, en 1988, de l'usine Ferrero à Arlon qui put bénéficier de 38 % d'aide. Parallèlement, suite à la décision du gouvernement national de créer des sociétés d'investissement en vue de la reconversion des anciens bassins sidérurgiques, le Sud Luxembourg fut doté d'Investsud (1983) mais les responsables décidèrent d'étendre l'outil à toute la province.

Depuis 1990, malgré les mutations économiques et l'ouverture chaque jour plus grande aux espaces voisins et aussi malgré la réforme de l'État belge qui a modifié les fonctions du gouverneur, le rôle de la province reste déterminant pour le développement économique de la région. C'est à ce niveau que se décident tous les choix stratégiques et en particulier qu'ont été choisis plus récemment les axes sectoriels du développement à savoir : le bois, la logistique, les sciences du vivant (médecine humaine et vétérinaire, agroalimentaire, bio-industrie, santé, diagnostic, biotechnologie, environnement...) et le spatial.

Les mutations de la situation géographique

De province excentrique dans les années 1950, le Luxembourg belge s'est retrouvé progressivement au cœur d'une grande région transfrontalière réunissant la Sarre et la Rhénanie-Palatinat pour l'Allemagne, la Lorraine pour la France, le Grand-Duché de Luxembourg et le sud de la Belgique, elle-même sorte d'espace intermédiaire au sein de l'Europe occidentale. En fait, cela fut officialisé par la création en 2002 de l'Institut de la Grande Région à laquelle la Province de Luxembourg fut seule associée pour la Belgique dans un premier temps, avant l'arrivée de la Wallonie en 2005. Cet institut, organisation privée et volontaire, fut à l'origine de plusieurs documents stratégiques : « Une vision d'avenir 2020 pour la Grande Région » en 2003 (un bilan est en cours), un plan de réseau métropolitain de villes en 2011 (malheureusement sans effet pour le Luxembourg belge qui ne compte aucune ville de plus de 100 000 habitants) et en 2013 un livre vert sur « Quelles politiques de développement rural ? » où l'accent est mis sur les échanges en matière de formation et d'emploi, sur le développement économique endogène, sur la mobilité (et les communications à haut débit) et sur la santé (Nothomb, *op. cit.*). Au-delà des textes et des déclarations, tout cela aboutit à renforcer les liens transfrontaliers, liens d'autant plus évidents que de plus en plus de Luxembourgeois ont un emploi au Grand-Duché (environ

30 000 aujourd'hui, soit un quart des actifs résidents) et que s'installaient le long des frontières de nouveaux centres commerciaux.

Si les mutations de la situation géographique s'expliquent par le changement du contexte institutionnel et plus particulièrement le rôle croissant de l'Europe, elles furent aussi largement facilitées par le développement dans les années 1970-1980 du réseau autoroutier qui désenclava fortement le territoire (l'E 411 qui relie Bruxelles à Luxembourg via Namur, et l'E 25 qui relie Maastricht à Luxembourg via Liège) et renforça son rôle de transit dans les flux nord-sud européens jusque-là limités à une route nationale (la N4) ou des voies ferrées (les lignes de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg, Liège-Luxembourg et Athus-Meuse) (voir figure).

Les disponibilités en terrains et bâtiments

De l'espace pour entreprendre est un avantage classique des régions rurales. Il a été bien valorisé par la création de parcs d'activités (Fig. 1) : une cinquantaine totalise 1 500 ha en 2016 où se sont implantés près de 600 établissements, ce qui représente près de 13 000 emplois, dont 14 des 20 plus grandes entreprises industrielles. Certes, on n'y trouve pas seulement des industries mais aussi des services et des commerces. Quatre sont thématiques :

- Ardenne Logistics, parc logistique bimodal de 85 ha à Neufchâteau,
- Galaxia, développé en partenariat avec WSL (l'incubateur wallon des sciences de l'ingénieur) situé à Transinne qui accueille des entreprises confirmées et des start-ups actives dans le domaine spatial (télécommunications, programmes d'observation de la terre et de localisation tel que GALILEO),
- Novalis Science Park de 10 ha situé à Marche qui privilégie les sciences du vivant ainsi que les TIC et les techniques environnementales et énergétiques,
- enfin, le tout nouveau parc de 100 ha dédié à l'industrie du bois, situé à Gouvy, le Pôle Ardenne-Bois.

Par ailleurs, IDELUX vient de créer à Tenneville, le premier parc belge de 5 ha certifié Validéo pour l'accueil de PME/TPE soucieuses de l'environnement et favorisant l'utilisation des énergies renouvelables. De manière classique, leur localisation est assez logiquement liée aux voies de communication et aux petits pôles urbains de la province, notamment du nord au sud, Marchen-Famenne, Bastogne, Libramont-Chevigny, Arlon et Aubange (Fig. 1). Au total, le taux d'occupation est de 73 %, mais atteint 80 % pour les parcs généralistes ; comme les procédures urbanistiques sont longues, 324 ha sont déjà engagés pour de futurs développements.

Dans tous ces parcs thématiques mais aussi dans beaucoup d'autres, IDELUX a développé des halls relais disponibles à la location (1 500 à 2 500 m²) ; ce sont des bâtiments destinés à accueillir de jeunes entreprises durant la période nécessaire au lancement et à la croissance de leurs activités. Elle en gère actuellement 31 ainsi que 4 centres d'entreprises. Dans ce domaine, l'intercommunale a aussi été vraiment pionnière, développant très tôt des structures

d'accueil et ayant un réel souci de permettre aux entreprises de trouver « le bon bâtiment au bon endroit ».

Les caractéristiques de la main-d'œuvre

Province relativement jeune, le Luxembourg a toujours disposé de réserves en main-d'œuvre. Elle bénéficie aussi d'un climat social assez exemplaire comme d'une législation sociale flexible. C'est le fruit d'un dialogue très serein avec les partenaires sociaux, ce qui est très apprécié des employeurs recherchant notamment une certaine flexibilité du travail.

La qualité de l'environnement

Enfin, la Région a su protéger son environnement : 52 % de son territoire sont couverts de forêts (44 % de feuillus et 56 % de résineux) principalement dans sa partie ardennaise, le nord et le sud étant davantage dévolus à l'agriculture. La SAU a certes un peu régressé à la faveur du développement urbain et économique mais elle reste importante (un cinquième de la SAU wallonne) et elle est à plus de 80 % constituée de prairies en raison du climat et de la topographie (REAL, 2015). Cette dernière n'est pas étrangère à un autre atout régional de la « Verte Province » : la variété et la qualité de ses paysages.

Par ailleurs, la faible densité de population, l'absence de fortes concentrations de population, contribuent aussi à la qualité de vie des habitants.

Bilan et perspectives

Sans conteste, la province a connu un développement économique important entamé dans les années 60, poursuivi avec l'implantation de grandes industries, souvent multinationales : Ferrero (chocolat-confiseries), Burgo Ardennes (papeterie), Jindal Films (films pour l'emballage alimentaire), L'Oréal (cosmétiques), Spanolux (panneaux MDF), FederalMogul (balais pour essuie-glace) phénomène amplifié par le développement de quelques entreprises régionales dont une importante firme de construction (Thomas et Piron) créée en 1976. Mais la part de l'industrie dans la structure régionale reste plus faible qu'ailleurs (9,6 % contre 12,3 % en Wallonie) et la plupart des activités implantées récemment sont davantage des centres de distribution que des unités de production. Malgré une politique très volontariste, une situation géographique favorable et les habituels avantages offerts par les régions rurales tant en terrains qu'en main-d'œuvre et qualité du cadre de vie, la région n'attire pas suffisamment de firmes de production et surtout, malgré quelques succès (comme Ice-Watch, marque lancée à Bastogne en 2006 et aujourd'hui présente dans plus de 85 pays), son développement endogène reste limité. Ceci peut s'expliquer par l'absence de tradition entrepreneuriale, une main-d'œuvre moins bien formée qu'ailleurs (moins d'universitaires et peu d'ingénieurs) et la faiblesse de l'innovation, à mettre sans doute en relation avec le nombre réduit de grandes entreprises, l'éloignement (relatif) des

centres de recherches universitaires belges et une moindre intégration des firmes dans les pôles de compétitivité wallons (REAL, 2015). D'où les efforts récents pour développer des pôles d'excellence dans le spatial ou les biotechnologies, et demain la construction durable.

La proximité du Grand-Duché de Luxembourg semble aussi avoir fortement impacté le développement du Luxembourg belge. Réel moteur du développement régional, le pays s'est imposé progressivement comme un important pôle d'emploi, apportant parallèlement des revenus supplémentaires, ce qui a contribué à l'essor de services, de commerces et des firmes de la construction, soit des activités induites par la population par ailleurs en croissance. Par voie de conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi est plus faible qu'ailleurs, tout au moins dans la partie est et sud du Luxembourg, mais la pression immobilière y est plus forte. A contrario, par sa politique fiscale favorable et ses équipements RD, le Grand-Duché semble constituer une menace pour l'accueil d'entreprises innovantes (REAL, 2015).

Comme pour beaucoup d'autres régions rurales, l'avenir du Luxembourg paraît dès lors lié à sa capacité à compter davantage sur ses propres forces. L'idée n'est pas nouvelle. Elle fut lancée par le Gouverneur Caprasse lors des mercuriales 2010 et se résume en trois mots : entreprendre, innover, conquérir.

Bibliographie succincte

Bernard Caprasse, *Pour un Luxembourg audacieux ! Entreprendre, innover, conquérir*. Discours prononcé le 1^{er} octobre 2010. <http://www.province.luxembourg.be/fr/discours-et-mercuriales.html?IDC=3966#.VoKauylIjDc>.

Bernadette Mérenne-Schoumaker, *La Localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, Presses Universitaires de Rennes, Didact Géographie, 2011.

Charles-Ferdinand Nothomb, *La réussite d'une province rurale. Récit de 50 ans de développement 1960-2010*, Weyrich, Neufchâteau, 2014.

REAL, *Chiffres & Réalités, Province du Luxembourg*, Edition 2015. <http://www.province.luxembourg.be/fr/chiffres-et-realites-2015-du-real.html?IDC=4101&IDD=105579#.VoFmvClIjDc>.

Site d'IDELUX-AIVE : <http://www.idelux-aive.be/fr/fr.html?IDC=3>.

Site de la Province de Luxembourg : <http://www.province.luxembourg.be/fr/accueil.html?IDC=2775#.VoKmjilJdD>.